

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/26

ID : 074-217400795-20260605-2026_032_DEL-DE

Séance du vendredi 5 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 29 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 19h00, en mairie, sous la présidence de M. PERRISSIN-FABERT Frédéric, remplaçant du maire, M. Sébastien BRIAND, empêché.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 15 (10 + 5 pouvoirs)

Présents (10) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; BARTHELEMY Violette ;
Messieurs PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François ; GAUTHIER Philippe

Pouvoirs (5) : M. BRIAND Sébastien donne pouvoir à M. PERRISSIN-FABERT Frédéric
Mme MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie
Mme MARTIN Elisabeth donne pouvoir à M. DURET Daniel
Mme ROUSSEL Aurélie donne pouvoir à M. GAUTHIER Philippe
M. AUBIN Olivier donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-032	DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS LE 27 SEPTEMBRE 2026
-------------------------------------	---

Le remplaçant du maire, M. PERRISIN-FABERT Frédéric, expose à l'assemblée que les Conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués à élire est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT.

En application de l'article L.284, le nombre de délégués à élire pour la commune de Les Clefs est fixé à trois car l'effectif légal de son conseil est de quinze membres.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants (article L.288), le mode de scrutin à lieu sans débat, au scrutin secret majoritaire, uninominal ou plurinominal, à deux tours. Les candidatures peuvent être individuelles ou groupées. Le panachage (adjonctions et les suppressions de noms) est autorisé.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire préfectorale datée du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants.

Composition du bureau électoral :

Le remplaçant du maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il s'agit de : M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice, M. DURET Daniel, Mme BARTHELEMY Violette et Mme CORBINEAU Elodie.

La présidence du bureau est assurée par le remplaçant du maire (art. R.133).

Sont candidats « délégués titulaires » :

- M. BRIAND Sébastien
- M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice
- M. DURET Daniel

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
Nombre de votants (bulletins dans l'urne) : 15
Nombre de bulletins déclaré nuls par le bureau : 0
Nombre de bulletins déclarés blancs par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BRIAND Sébastien : 15 voix
- M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice : 15 voix
- M. DURET Daniel : 15 voix

Sont élus « délégués titulaires » au 1^{er} tour, à la majorité absolue (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats) :

- M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice
- M. DURET Daniel
- M. BRIAND Sébastien

Sont candidats « délégués suppléants » :

- M. ALBANEL Xavier
- M. PERRISSIN-FABERT Frédéric
- Mme BARTHELEMY Violette

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
Nombre de votants (bulletins dans l'urne) : 15
Nombre de bulletins déclaré nuls par le bureau : 0
Nombre de bulletins déclarés blancs par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. ALBANEL Xavier : 15 voix
- M. PERRISSIN-FABERT Frédéric : 15 voix
- Mme BARTHELEMY Violette : 14 voix
- Mme CORBINEAU Elodie : 1 voix

Sont élus « délégués suppléants » au 1^{er} tour, à la majorité absolue (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats) :

- M. ALBANEL Xavier
- M. PERRISSIN-FABERT Frédéric
- Mme BARTHELEMY Violette

appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le remplaçant du maire,
PERRISSIN-FABERT Frédéric

La secrétaire de séance,
ALEXANDRE MEYZIE Florence

